



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 25 mars 2025 à 10 h 07 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig St-Louis, Alicia Lacasse-Brunet, Jean Lessard et Mario Aubé formant quorum du comité.

Sont absents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Daniel Champagne, Denis Girouard et Edmond Leclerc.

Madame la conseillère Caroline Murray préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Lyne Savaria, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Catherine Leclerc, directrice adjointe du cabinet, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet, Antoine Cremer, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi Catherine Bellemare, directrice du Bureau du centre-ville, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Guylaine Déziel, directrice, Urbanisme et développement durable, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau et Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer,

CP20250325-P1

LA PLANIFICATION INTÉGRÉE DES ZONES INONDABLES

Présentation par madame Guylaine Déziel, madame Lyne Savaria et monsieur Guillaume Durand, directeur de l'habitation des territoires face aux inondations et aux aléas côtiers, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Les objectifs de la présentation sont :

- Informer sur l'état d'avancement des travaux en cours (cartographie des zones inondables et typologie);
- Proposer des actions concrètes pour la suite : vers un plan d'adaptation du territoire de Gatineau face aux inondations.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie;
3. Travaux en cours : comprendre les risques d'inondation pour mieux agir;
4. S'adapter aux inondations : un défi collectif;
5. Étapes à venir;
6. Recommandations;
7. Période de questions.

RECOMMANDATIONS :

Le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande les actions suivantes :

- Autoriser le SUDD à garantir la continuité du financement déjà octroyé et à identifier les nouvelles sources de financement, si nécessaire, pour poursuivre les travaux liés à la planification intégrée des zones inondables;
- Initier l'élaboration du plan d'adaptation du territoire face aux inondations pour la Ville de Gatineau;
- Mettre en place et coordonner le comité ADAP-Inondations de Gatineau
- Créer, au sein du SUDD, un poste professionnel dédié à la gestion des enjeux liés aux inondations.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la conseillère Caroline Murray confirme que la présentation de ce jour est à titre d'information seulement, que les recommandations reviendront

À la page 25, madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent souligne l'importance d'impliquer les citoyens dans la démarche consultative. Elle souhaite par ailleurs confirmer quelles seront les prochaines étapes, avant 2027-2028. Pour le comité ADAP, elle demande si la cartographie ne serait pas requise en amont des travaux qui seront réalisés. Madame Norris Parent mentionne que la cartographie n'est pas sous la responsabilité de la Ville, que des autorisations sont requises préalablement à leur publication. Madame Lyne Savaria mentionne que l'objectif du comité sera de poursuivre les travaux, d'ici l'adoption de la nouvelle cartographie par le ministère de l'Environnement, avec explications des mandats qui seront octroyés pour obtenir de nouvelles données. Il s'agit donc d'un champ d'expertise qui est partagé, que les différents acteurs pourront travailler en collaboration pour aller plus loin. Des analyses seront réalisées par le comité ADAP, dans l'attente de la nouvelle cartographie. Monsieur Guillaume Durand confirme que le régime transitoire est applicable, que les travaux se feront en fonction de la réglementation actuellement en vigueur.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'un des principaux défis demeure l'accès à des données cartographiques. Il souligne les délais identifiés à la page 18 (2027-2028), expliquant qu'il y a des processus qui seront mis en place pendant la période transitoire. Il mentionne que la cartographie actuelle ne présente pas toutes les données à jour, lesquelles seraient souhaitées par différents propriétaires qui veulent faire certains travaux sur leur propriété. Monsieur Duggan demande si une demande d'accès à l'information est la meilleure façon d'obtenir des données à jour pour les propriétaires concernées. Il demande par ailleurs si la composition du comité sera connue à la prochaine séance du conseil municipal. Monsieur Durand souligne qu'il y a un élément à considérer, dans la demande de pouvoir bénéficier des relevés réalisés, avec explications de distinctions qui doivent être prises en compte. Il fait référence au Guide méthodologique diffusé à titre préliminaire, ajoutant que des ajustements pourront y être faits suite aux consultations à venir. Tant qu'il n'y a pas de guide approuvé, la diffusion des cartes demeure sensible, pour éviter de créer de la confusion. Le comité ADAP pourra discuter des autres documents qui pourraient être diffusés, la Ville demeurant propriétaire de certaines données.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande à l'administration municipale comment sont prises les décisions pour l'émission de permis, les cartes n'ayant pas encore été adoptées. Madame Guylaine Déziel rappelle que le régime transitoire est mis en place par le ministère, que la Ville doit appliquer les normes et règlements en vigueur. La Ville informera les citoyens des règles modernisées à venir, dans le cadre du comité et des consultations à venir.

Monsieur le conseiller Mario Aubé comprend que les travaux seront évolutifs dans le temps. Il demande qui aura le dernier mot à la fin de la démarche, quel sera le niveau décisionnel de la Ville. Il demande également quelles cartes sont utilisées pour rendre des décisions, dans le cadre du régime transitoire, certaines cartes en projet ayant été diffusées. Madame Lyne Savaria confirme que la base de décision finale appartiendra à la Ville, avec explications. Le gouvernement a la responsabilité d'adopter des cartes, la Ville a l'obligation de les intégrer à son schéma d'aménagement. Des recommandations seront formulées par le comité ADAP au conseil municipal. Sur les cartes évolutives du régime transitoire, madame Savaria confirme que de régime est toujours celui en vigueur qui doit être appliqué. Les cartes sont effectivement évolutives et madame Savaria revient sur les explications données par monsieur Durand quant aux paramètres des crues. Les risques, solutions et opportunités pourront varier d'un endroit à l'autre. Monsieur Aubé demande ce qui peut être dit aux citoyens qui ont vu les cartes potentielles, en 2025, d'ici la fin des travaux. Madame Savaria mentionne qu'il s'agit d'une des pistes explorées, que la réflexion se fera par le comité, avec la population, avant adoption des cartes finales. Des analyses seront réalisées par les experts appropriés. Le comité sera composé de professionnels désignés et des suivis pourraient également être faits aux comités/commissions de la Ville.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souligne avoir eu des échanges avec un organisme dédié aux inondations, qui lui ont permis de mieux maîtriser le dossier. Elle demande si les chercheurs de cet organisme pourront être joints au comité et à quel titre. Madame Déziel confirme être en communication avec cet organisme. Un recensement est en cours pour valider l'ensemble des partenaires, afin de s'assurer d'aller chercher l'expertise partout où elle se trouve.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette souhaite remercier les équipes pour leurs travaux dans ce dossier. Elle souligne que la Ville a reçu la 1^{ère} antenne du RIISQ (Réseau inondations InterSectoriel du Québec), dont l'expertise pourrait effectivement être mise à profit. Le besoin d'humanité et de tenir compte des besoins des citoyens sera essentiel dans le plan qui sera mis en place.

Fin du comité plénier public à 11 h 07.